

**Avis de la communauté d'agglomération du Val de Fensch
dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale
pour le projet de lotissement La Sapinière à Uckange**

Les éventuelles remarques de la communauté d'agglomération du Val de Fensch (devenue depuis le 1/01/2026 communauté d'agglomération Thionville Fensch Agglomération suite à sa fusion avec la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville) sont importantes puisque la collectivité territoriale est dotée des compétences :

- habitat
- eau potable
- assainissement des eaux usées
- gestion des eaux pluviales urbaines
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- protection des milieux naturels terrestres

qu'elle exerce soit directement, soit par le biais de syndicats intercommunaux dont elle est membre.

Conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement, la préfecture de la Moselle a envoyé le dossier et saisi la communauté d'agglomération du Val de Fensch pour avis en date du 11/12/2025. La préfecture a relancé la communauté d'agglomération par téléphone en février 2026 mais cette dernière n'a pas rendu d'avis dans les deux mois réglementairement impartis.

La communauté d'agglomération n'a donc pas de remarque à formuler sur le projet de lotissement La Sapinière et son avis est réputé **favorable** de façon tacite.

Le 9/03/2026 Le commissaire-enquêteur

Marc MENEHIN